

LOI n° 51-484 du 27 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances. — II: Services financiers).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des finances et des affaires économiques, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1951 (Finances. — II: Services financiers), des crédits s'élevant à la somme totale de 94.559.759.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le directeur du contrôle financier exerce, dans les limites de sa circonscription territoriale, auprès du haut commissaire de la République, du gouverneur général ou du gouverneur, soit directement, soit par délégation:

1° Le contrôle des dépenses de fonctionnement des services civils et des services militaires, ainsi que des dépenses d'investissement financées, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat;

2° Le contrôle des finances du groupe de territoires, du territoire non groupé ou du territoire groupé, ainsi que la surveillance des finances des autres collectivités et des établissements publics;

3° Le contrôle des entreprises nationalisées, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics ayant un caractère industriel ou commercial.

Les contrôles visés au paragraphe 1° du présent article sont exercés par délégation du contrôleur des dépenses engagées compétent; ceux visés au paragraphe 3° sont, lorsqu'ils concernent des entreprises publiques n'exerçant qu'une partie de leur activité dans le groupe de territoires ou le territoire, effectués par délégation du contrôleur des dépenses engagées, du contrôleur d'Etat ou éventuellement du commissaire du Gouvernement en fonction auprès de l'entreprise considérée.

Il est fait interdiction au comptable assignataire de payer une dépense qui n'aurait pas été visée à l'engagement, sauf réquisition dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 227 du décret du 30 décembre 1912.

Un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application du présent article.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 avril 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHÉ.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT
		des crédits
		milliers de francs.
	Finances.	
	SECTION II. — SERVICES FINANCIERS	
	4^e partie. — Personnel.	
1000	Traitements des ministres et du personnel titulaire de l'administration centrale.....	1.300.734
1010	Rémunération du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale	198.154
1020	Indemnités et allocations diverses. — Traitements supplémentaires de l'administration centrale	234.398
1030	Rémunérations et indemnités du personnel du service de presse et de publicité.....	10.344
1040	Formation professionnelle. — Indemnités aux professeurs et chargés de cours.....	2.500
1050	Commissaires contrôleurs des assurances. — Traitements	25.442
1060	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres.....	2.199
1070	Services des importations et des exportations et du recouvrement de l'aide américaine. — Rémunération du personnel contractuel.	11.129
1080	Rémunération du personnel contractuel du service des importations et des exportations à la charge du compte spécial.....	3.868
1090	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées. — Rémunérations, salaires et indemnités du personnel.....	1.478
1100	Liquidation des opérations des anciens comptes spéciaux du ravitaillement. — Traitements, salaires et indemnités.....	17.576
1110	Personnel du compte spécial de commerce « Opérations de compensation sur denrées et produits alimentaires ».....	60.861
1112	Liquidation des opérations de l'ancien compte spécial des transports maritimes. — Traitements, salaires et indemnités.....	16.142
1120	Secrétariat général de la loterie nationale. — Rémunérations, salaires et indemnités..	66.399
1130	Traitements des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès d'établissements bancaires.....	Mémoire.
1140	Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès d'établissements bancaires.....	Mémoire.
1150	Contrôleurs des dépenses engagées. — Traitements	26.802
1160	Contrôle financier de l'Algérie et des territoires d'outre-mer. — Traitements.....	45.662
1170	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances.....	76.012
1180	Traitements du personnel central des administrations financières.....	235.965
1190	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières.....	22.256
1200	Traitements du personnel de la Cour des comptes	189.178
1210	Indemnités diverses du personnel de la Cour des comptes.....	2.029
1220	Indemnités et vacations du personnel de la cour de discipline budgétaire.....	1.000
1230	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Traitements du personnel du secrétariat.....	4.441
1240	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités des membres, des rapporteurs et du personnel du secrétariat.....	6.000
1250	Traitements du personnel titulaire du service des laboratoires.....	43.298
1260	Indemnités diverses du personnel du service des laboratoires.....	473
1270	Salaires des auxiliaires temporaires du service des laboratoires.....	4.593
1280	Services financiers à l'étranger. — Traitements et indemnités.....	235.173

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT		CHAPITRES	SERVICES	MONTANT	
		des crédits.				des crédits.	
		milliers de francs.				milliers de francs.	
1290	Traitements des comptables supérieurs du Trésor		151.366	1680	Frais de gestion alloués à la caisse des dépôts et consignations pour le service des paiements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres		50
1300	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement		6.058.114	1690	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer		255.710
1310	Traitements des personnels titulaires des bureaux des comptables directs du Trésor		2.091.464	1700	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale; recherche et répression de la fraude fiscale. — Dépenses de personnel		Mémoire.
1320	Frais de personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor		1.330.815	1710	Indemnités de licenciement		Mémoire.
1330	Frais d'intérim des services extérieurs du Trésor		173.818		Total pour la 4 ^e partie		42.021.329
1340	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor		458.996				
1350	Allocations sur achats en Bourse de rentes, bons et obligations du Trésor		2.500				
1360	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions directes		2.585.108				
1370	Rémunération du personnel contractuel de l'administration des contributions directes		48.260				
1380	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes		61.275				
1390	Traitements du personnel du cadastre		4.036.507				
1400	Salaires du personnel ouvrier du cadastre		26.147	3000	Remboursement de frais de divers services		23.188
1410	Indemnités du personnel du cadastre		47.000	3010	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers		21.000
1420	Rémunération du personnel d'exécution du cadastre		169.769	3020	Matériel de l'administration centrale		160.000
1430	Travaux à l'entreprise ou à la tâche du service du cadastre		422.600	3030	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration centrale		5.100
1440	Traitements du personnel départemental de l'administration, de l'enregistrement, des domaines et du timbre		3.174.938	3040	Travaux d'entretien de l'administration centrale		37.500
1450	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration, de l'enregistrement, des domaines et du timbre		370.836	3050	Dépenses diverses du service des impressions		10.000
1460	Rémunération des agents contractuels de l'administration, de l'enregistrement, des domaines et du timbre		16.374	3060	Frais de matériel du service de presse et de publicité		905
1470	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration, de l'enregistrement, des domaines et du timbre		121.136	3070	Matériel du service des importations et des exportations		2.000
1480	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre		40.625	3080	Frais de fonctionnement du conseil national des assurances		1.500
1490	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre		4.909	3090	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des caisses d'épargne		Mémoire.
1500	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes		4.219.931	3100	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat		10.000
1510	Traitements des agents de constatation des contributions indirectes, receveurs buralistes, fonctionnaires et agents du cadre complémentaire		960.496	3110	Matériel et frais divers de la cour des comptes		7.500
1520	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires		774.574	3120	Remboursement de frais de la cour des comptes		4.500
1530	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes		166.416	3130	Matériel et remboursement de frais de la cour de discipline budgétaire		1.420
1540	Frais divers de l'administration des contributions indirectes		155.068	3140	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel		1.386
1550	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires		108.500	3150	Remboursement de frais de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques		3.200
1560	Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts		1.659.275	3160	Remboursement de frais du service des laboratoires		743
1570	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts		1.624.350	3170	Matériel et frais divers du service des laboratoires		6.828
1580	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes et droits indirects		1.308.149	3180	Services financiers à l'étranger. — Frais de fonctionnement		75.960
1590	Traitements du personnel du cadre de constatation, de recherche et de surveillance des douanes et droits indirects		3.406.437	3190	Remboursement de frais des services extérieurs du Trésor		128.388
1600	Indemnités du personnel de l'administration des douanes et droits indirects		707.160	3200	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor		721.554
1610	Frais d'auxiliaires de l'administration des douanes et droits indirects		40.444	2210	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor		336.000
1620	Personnel du contrôle économique mis à la disposition des régies financières. — Traitements et indemnités		340.699	3220	Remboursement de frais de la direction générale des impôts		499.469
1630	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée		210.000	3230	Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts		1.836.000
1640	Indemnités de résidence		4.334.658	3240	Frais de matériel de la direction générale des impôts		378.912
1650	Supplément familial de traitement		344.615	3250	Frais de loyers de la direction générale des impôts		89.799
1660	Indemnités pour travaux extraordinaires		210.600	3260	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs		359.800
1670	Frais de contrôle et de perception du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos		5.234	3270	Remboursement de frais du service du cadastre		398.000
				3280	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre		209.999
				3290	Versements effectués par l'Etat à titre de contribution à divers travaux cadastraux à la charge des communes		7.461
				3300	Frais divers de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre		76.045
				3310	Matériel de l'atelier général du timbre		69.500
				3320	Dépenses domaniales		66.868

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.	CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.			milliers de francs.
3330	Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	14.000	6090	Secours	20.000
3340	Poudres et salpêtres. — Achats et transports.	532.932	6100	Dégrevements sur contributions directes et taxes y assimilées.....	46.500.000
3350	Remboursement de frais de l'administration des douanes et droits indirects.....	243.000	6110	Remboursements sur produits indirects et divers	9.000.000
3360	Frais de déplacements et de missions de l'administration des douanes et droits indirects	305.000	6120	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes.....	5.900.000
3370	Matériel et frais divers de l'administration des douanes et droits indirects.....	163.800	6130	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débits admis en surséance indéfinie.....	3.500
3380	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration des douanes et droits indirects..	40.000	6140	Frais de poursuites et de contentieux.....	1.247.190
3390	Frais de fonctionnement des services mécanographiques	230.360	6150	Frais judiciaires de l'administration centrale.	14.000
3400	Remboursements à diverses administrations.	694.539	6160	Indemnités aux titulaires d'offices d'agents de change supprimés par l'arrêté du 1 ^{er} mars 1944	Mémoire.
3410	Dépenses d'achat et d'entretien du matériel automobile.....	198.669	6170	Indemnisation des porteurs de faux bons du crédit municipal de Bayonne.....	19.000
3420	Application de la législation sur les accidents du travail.....	10.000	6180	Honoraires des commissaires aux comptes placés auprès d'entreprises gérées par des administrateurs provisoires mis à la charge de l'Etat.....	200
3430	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale, recherche et répression des fraudes fiscales. — Dépenses de matériel	Mémoire.	6190	Règlements des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées et remboursés par l'Etat.....	175.000
	Total pour la 5 ^e partie.....	7.982.855	6200	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	250.000
	6 ^e partie. — Charges sociales.		6210	Dépenses des organisations civiles et militaires de la Résistance.....	Mémoire.
4000	Prestations familiales.....	2.690.000	6220	Remboursements de billets de la Banque de France privés du cours légal en 1945 et 1948.	12.500
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement.....	26.744	6230	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	1.800.000
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 septembre 1940.	5.099	6240	Liquidation des opérations des anciens comptes spéciaux du ravitaillement. — Dépenses diverses	390.000
4030	Réalizations sociales.....	121.287	6242	Liquidation des opérations de l'ancien compte spécial des transports maritimes. — Dépenses diverses.....	3.559.000
4040	Dépenses de personnel des services sociaux..	11.374	6250	Frais de fonctionnement de l'école nationale d'assurances	13.000
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale.....	Mémoire.	6260	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour la 6 ^e partie.....	2.844.504	6270	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	7 ^e partie. — Subventions.		6280	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	A. — Subventions.		6290	Dépenses des exercices périmés. — Budget du gouvernement provisoire de la République française (exercice 1944).....	Mémoire.
5000	Subventions diverses.....	26	6300	Dépenses des exercices périmés. — Budget du comité français de la Libération nationale (exercice 1943).....	Mémoire.
5010	Versement au fonds commun de la masse des douanes	4.750		Total pour la 8 ^e partie.....	40.993.190
5020	Subvention à l'office des changes.....	524.942		RECAPITULATION	
	B. — Charges économiques.		1 ^o partie. — Personnel	42.021.329	
5030	Couverture des déficits d'exploitation de la Compagnie des câbles sud-américains.....	188.163	5 ^o partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.....	7.982.855	
	Total pour la 7 ^e partie.....	717.884	6 ^o partie. — Charges sociales	2.844.504	
	8 ^e partie. — Dépenses diverses.		7 ^o partie. — Subventions	717.884	
6000	Frais de trésorerie.....	2.000.000	8 ^o partie. — Dépenses diverses	40.993.190	
6010	Frais d'administration alloués aux caisses de crédit agricole.....	42.300		Total pour les finances.....	94.559.759
6020	Commissions versées aux banques populaires à titre de remboursement de frais.....	6.000			
6030	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation.....	71.000			
6040	Dépenses résultant de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes...	Mémoire.			
6050	Dépenses résultant de la liquidation de l'office des assurances privées.....	Mémoire.			
6060	Règlement par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre des créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés.....	Mémoire.			
6070	Paiement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre.....	Mémoire.			
6080	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre.....	500			

Vu pour être annexé à la loi n° 51-484 du 27 avril 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHÉ.Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.